

**Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)**

**Délibération n° 2025\_007  
Clôture du Budget annexe « Assainissement »**

*Nombre de Conseillers*

En exercice	11	L'an deux mil vingt - cinq
Présents	9	le 12 mars à dix-neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mars 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,  
CIBERT, MM LEURS, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL.

ABSENTS : M. BONNAUD (pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), MME GIRAUD  
(pouvoir donné à MME DELUCHE)

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

**CLÔTURE du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Assainissement » a été ouvert par délibération en date du 16 décembre 1995 afin de répondre à la réglementation.

Compte-tenu du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2025.

Le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public ainsi que le compte administratif 2024 ont été votés ce jour.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Accepte la clôture du budget annexe « Assainissement »
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes, notamment, l'autorise à signer le procès-verbal de transfert.

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Préfecture  
Publié le

POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 26 mars 2025

Le Maire  
Serge NOUGIER

